

ARRÊTÉ NO 331

**ARRÊTÉ DE LA VILLE DE CARAQUET CONCERNANT
LA RÉMUNÉRATION ET LES INDEMNITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur les municipalités, L.R.N.-B. 1973, chapitre M-22*, le conseil municipal de Caraquet dûment réuni, adopte ce qui suit :

1. Le maire reçoit un traitement annuel de 25 432 \$ en versements mensuels égaux.
2. Le maire reçoit le remboursement des frais de déplacement, de repas et les droits d'inscription qu'il engage à l'extérieur de la municipalité selon la politique no. 2017-56 et ses modifications y apportées.
3. Chaque conseiller, excepté le maire suppléant, reçoit un traitement annuel de 12 721 \$ en versements mensuels égaux.
4. Chaque conseiller reçoit le remboursement des frais de déplacement, de repas et les droits d'inscription qu'il engage à l'extérieur de la municipalité selon la politique no. 2017-56 et ses modifications y apportées.
5. Le maire suppléant reçoit un traitement annuel de 14 623 \$ en versements mensuels égaux.
6. Les membres du Conseil qui assistent aux conventions de l'AFMNB, aux activités et réunions d'une durée supérieure à une demi-journée en dehors des limites géographiques de la ville de Caraquet recevront un montant de 250 \$ par jour lors de ces activités.
7. Le 1er janvier 2018 et le premier jour de janvier de chaque année par la suite, le traitement annuel et l'allocation pour dépenses annuelles spécifiée dans cet arrêté est réajustée d'un montant égal à l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Nouveau-Brunswick enregistrée l'année civile précédente compilé pour le mois d'octobre de chaque année.

ABROGATION

L'arrêté N° 182, intitulé « *Arrêté concernant le traitement et les indemnités des membres du Conseil de Caraquet adopté le 21 mars 2001*, et toutes ses modifications sont, par la présente, abrogés.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre): 13 MARS 2017

DEUXIÈME LECTURE (par son titre): 13 MARS 2017

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ: 8 MAI 2017

TROISIÈME LECTURE (par son titre): 8 MAI 2017
et adoption


Kevin J. Haché, maire


Julie Jacob, Secrétaire municipale